**Règlement du concours Logo**

**Public** :

La participation au concours est gratuite et ouverte à toute personne résidant au sein de la paroisse, sans condition d’âge.
Chaque participant est autorisé à proposer plusieurs créations.

**Objet du concours**

Le présent concours a pour objectif la création et le choix d’un nouveau logo pour la paroisse « Saints Louis et Zélie au pays d’Alençon »

**Durée du concours**

Ouverture du concours : mercredi 5 mars 2025

Date de clôture : jeudi 17 avril 2025

Tous les projets doivent être déposés au presbytère de la paroisse :

Paroisse Saints Louis et Zélie au Pays d'Alençon

27 rue du Bercail – 61000 Alençon

paroisselouisetzeliealencon@gmail.com

Tout projet déposé après la date de clôture sera exclu du concours.

**Droit d’auteur**

Le logo gagnant deviendra la propriété exclusive de la paroisse « Saints Louis et Zélie au pays d’Alençon ». Le gagnant renoncera à ses droits d’auteur sur son usage présent et avenir.

**Critères de sélection**

La qualité visuelle (graphisme, police de caractères, harmonie…)
La possibilité de l’adapter sur les différents supports
L’originalité de la conception

Le logo proposé devra pouvoir être décliné en version monochrome ou polychrome.
Le logo ne devra contenir aucun signe pouvant permettre d’identifier son auteur.

Le logo pourra être accompagné d’une description expliquant notamment les choix graphiques et la symbolique du projet.

La présentation des projets de logos au jury se fera anonymement.

**Jury**

Le jury est composé des membres de l’équipe d’animation pastorale.

**Prix**

Il n’y a aucun prix à gagner…

**Adhésion au règlement**

La participation au concours entraîne l’acceptation du présent règlement dans son intégralité.

**Format**

La conception informatique est à privilégier (jpeg, jpg, png, bitmap, tiff, doc, ppt, pub, pdf, eps…). Néanmoins, des œuvres manuelles (dessins, peintures ou autres) peuvent être proposées.